

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20180611_DL_6

OBJET :
Budget annexe –
contributions au
remboursement des
échéances d'emprunt
2018 - délibération
modificative

Date de convocation :
10 avril 2018

Date de séance :
11 juin 2018

Date d'affichage :
2 juillet 2018

Membres en exercice : 46

Membres présents : 16

Membres votants : 28

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-huit, le onze juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Philippe VARLET, Denis DEMARCY, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Patricia POUPART, Emile FOIREST, Jean-Claude PRADEILHES, Christian PRUD'HOMME, Jean GORRIEZ, Michel CHIRAT, Olivier JARDE, Aline SPRYSCH-JOSSEAUX, François DEBEUGNY, Philippe SY, Claude DEFLESSELLE, Gérard CARON

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Pouvoirs : Pascal BOHIN à VARLET Philippe
Stéphane DECAYEUX à DEMARCY Denis
Ernest CANDELA à PARSIS Laurent
Bernard DAVERGNE à PAYEN Jean-Dominique
Bruno THIBAUT à PRADEILHES Jean-Claude
James HECQUET à PRUD'HOMME Christian
Isabelle DE WAZIERS à GORRIEZ Jean
Yves DERRIEN à CHIRAT Michel
Frédéric LECOMTE à SPRYSCH Aline
Florence RODINGER à SY Philippe
Philippe COCQ à DEFLESSELLE Claude
Brigitte KOCH à CARON Gérard

Le syndicat mixte a contracté 3 emprunts à la demande de ses membres au titre de l'opération de création du réseau FTTH. La délibération prise en comité syndical du 19 janvier 2018 laisse apparaître une erreur matérielle concernant le remboursement de l'échéance d'emprunt pour l'année 2018 à la charge de la cc Val de Somme. En effet, le tableau laisse apparaître une somme de 97 447,12€ à sa charge tandis que la somme correcte s'élève à 96 447,12€. La présente délibération modificative a pour objectif de rectifier cet écart. A la suite sera effectuée une réduction partielle du titre initialement émis de 1000€ et une facture modifiée sera réémise.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le projet de budget primitif 2018 du budget annexe,
- Vu les échéances du remboursement des emprunts à charge des membres du syndicat mixte, d'un montant total de 2 465 210,23€ pour 2018,
- Vu les échéances du remboursement des emprunts dues pour l'exercice 2018,
- Vu la délibération n°2 du comité syndical en date du 19 janvier 2018

DELIBERE

ARTICLE 1 - La contribution appelée au titre de la création du réseau FttH pour la communauté de communes du Val de Somme sera de 96 447,12€

ARTICLE 2 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération